

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Foste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf résiliation dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 14 JUILLET

DÉPART MANQUÉ

Des dépêches nous avaient annoncé samedi soir que les Chambres se séparaient. Ces correspondants s'étaient trop pressés.

On lit dans le Figaro :

« Nous avions eu l'espoir — trop tôt déçu, hélas ! — de pouvoir annoncer aujourd'hui la retraite définitive du Parlement; nous avions cru qu'à la veille de la fête nationale, les représentants du pays ne seraient pas fâchés de faire à leurs électeurs une surprise agréable en mettant fin aux luttes politiques passionnées et violentes qui fatiguent l'opinion.

« Le départ souhaité n'a pas eu lieu et les députés reviendront lundi encore siéger au Palais-Bourbon. On pourra de nouveau expulser quelqu'un, M. Méline aura la douce joie de lire du haut de son fauteuil quelque nouvelle proposition destinée à faire un peu de bruit et à provoquer le vacarme quotidien !

« La séance de samedi, à la Chambre, a été marquée par l'expulsion de M. Le Hérisse :

« M. Le Hérisse a pu s'offrir une jolie petite expulsion sur laquelle quelques détails sont nécessaires.

« Le bouillant député d'Ille-et-Vilaine venait de lancer une phrase injurieuse pour le gouvernement, quand le président Méline se décida à sortir le règlement — et à proposer la censure avec l'exclusion temporaire.

« Mais M. Le Hérisse ne se laissa pas démonter pour si peu.

« — Je reste à la tribune, s'écria-t-il, et je ne me retirerai pas.

« M. Méline fut obligé de suspendre la séance et de faire évacuer les tribunes.

« En cinq minutes, le public avait disparu et les trois questeurs, MM. Guillaumou, Royer et Martin Nadaud invitaient M. Le Hérisse à se retirer.

« — Je suis ici, déclara-t-il, par la volonté de mes électeurs, et je ne m'en irai que devant la force.

« En moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, le colonel commandant le Palais-Bourbon entra dans la salle des séances à la tête de quelques hommes de troupe.

« Il monta aussitôt à la tribune, ce brave colonel, et c'est même la première fois que ça lui arrivait, et ayant mis la main sur l'épaule du député boulangiste, il le pria de ne pas insister et de quitter le palais législatif.

« Cette manifestation armée suffit du reste à décider M. Le Hérisse, qui fut reconduit jusqu'à la porte de l'Assemblée. »

LES PAPIERS DE M. RICHAUD

Nous lisons dans la France nouvelle :

Aussitôt la mort connue de M. Richaud, M. Constans fit télégraphier pour ordonner la mise sous scellés des papiers du défunt, comme papiers d'Etat. Des liasses furent faites, mais certaines pièces ont été préservées du séques-

tre, et elles se trouvent, non en copie, mais en original, entre des mains sûres.

Nous avons signalé la dépêche adressée par M. Richaud au ministre de la marine et publiée par l'*Intransigeant*.

« Cette dépêche, écrit le journal de M. Rochefort, M. Richaud l'a confirmée par un rapport où ses accusations contre le cynique concussionnaire dont il avait accepté la succession sont formulées avec encore plus de précision et d'énergie. Jamais fonctionnaire, jamais homme public n'a été l'objet d'un plus flétrissant réquisitoire.

« Aussi le gouvernement avait-il pris soin d'enfourer dans le plus verrouillé, dans le plus cadenassé de ses tiroirs, ce rapport foudroyant qui, livré à la connaissance du public, devait couvrir d'infamie l'ex-gouverneur général de l'Indo-Chine. On croyait, sans doute, que ce document ne sortirait jamais de l'oubliette où il était caché; en quoi l'on se trompait, car en voici le texte, dont nous certifions l'absolue fidélité. »

Suit ensuite le rapport très long dont il vient d'être parlé. Nous en détachons les passages saillants.

La question des 36 bêtes

« ... Il était une autre question très délicate, monsieur le ministre, sur laquelle je devais appeler votre attention et me dégager de toute solidarité avec M. Constans: je veux parler de la question des jeux.

Ainsi que je vous l'ai écrit, « le rétablissement du jeu des Trente-Six-Bêtes au Cambodge avait soulevé dans le public un vif sentiment d'indignation ». Les banques, même étrangères, avaient refusé de consentir aucune avance aux fermiers, ne voulant pas se faire complices d'une cause de ruine pour le pays; car, il faut bien le dire, le jeu des Trente-Six-Bêtes, par son mécanisme, équivaut à « un véritable vol organisé ».

Les Cadeaux reçus par M. Constans

Les cadeaux reçus par M. Constans, à la suite de cette concession, ont produit à Saïgon un vif sentiment d'étonnement, j'ajouterais même: d'indignation. La coïncidence d'un de ces présents avec l'autorisation donnée à S. M. Norodom de rétablir le jeu des Trente-Six-Bêtes, a donné lieu à « des commentaires véritablement injurieux pour la réputation de mon prédécesseur ».

Je ne vous cacherai pas, monsieur le ministre, que j'en ai été d'autant plus péniblement affecté, qu'il m'était impossible de les démentir, ni même de chercher à les justifier d'une manière quelconque. La brutalité de certains faits rend, du reste, leur justification impossible.

La ceinture du roi Norodom

Or, il est avéré, à Saïgon, que S. M. Norodom, immédiatement après avoir obtenu de M. Constans le rétablissement du jeu des Trente-Six-Bêtes, détacha sa ceinture d'or, fermant par une plaque enrichie de diamants, et l'envoya à M. Constans. Ce présent, à cause de sa grande valeur, pouvait-il être rangé dans la catégorie des cadeaux d'usage, tels que bijoux, boîtes d'or ou d'argent, etc., que S. M. cambodgien-

avait, du reste, généreusement distribués à ses hôtes, pendant son séjour à Saïgon?...

Je n'ai pas à m'occuper de la question de personne, et je la laisse entièrement de côté; mais ne pensez-vous pas comme moi, monsieur le ministre, que dans un pays où, parmi la population asiatique, la vénalité est à l'ordre du jour, où de malheureux agents sont constamment exposés à cette dangereuse tentation de recevoir des cadeaux, cet exemple, venu d'en haut, « présentait un caractère tout particulier de démoralisation »? — Je n'insiste pas davantage.

Constans protecteur des tripots

Je vous adresse par ce courrier un rapport spécial sur les cercles chinois, dont M. Constans a autorisé provisoirement l'ouverture, « et qui ne sont », à mon avis, « que de véritables tripots ».

Ce qui me fait hésiter surtout à ratifier cette mesure, c'est que « je sais qu'entre ces Chinois et mon prédécesseur il y a eu des intermédiaires véreux auxquels de l'argent a été distribué. » Ce fait a pu être ignoré de M. Constans, mais j'en ai la certitude.

Les fermiers d'opium

Or, les commissaires chargés de surveiller les fermiers ont été choisis par M. Constans, et sont complètement étrangers au service des contributions. M. Berger m'écrit qu'ils ne peuvent rendre aucun service. J'ai dû envoyer d'autres agents pour assurer le service à leur place.

L'entourage de M. Constans

Je ne vous parle pas de la foule d'individus plus ou moins tarés, qui tous les jours, depuis mon arrivée, vient m'assiéger et me dire: « M. Constans m'a promis tel marché, tel monopole, telle place, etc. »; mais voici les simples mots qu'il m'a laissés pour les deux affaires en question, celle des Magasins généraux et des Magasins centraux :

Tripotages et prévarication

Pour les Magasins centraux d'Haïphong, le contrat peut se résumer ainsi :

« Pendant vingt ans, nous devons payer » 180,000 francs de loyer pour des magasins » ayant coûté à peine 400,000 francs. » Ces magasins nous appartiendront après vingt ans. Et, de plus, « les frais de manutention intérieure sont tarifés au double des prix courants. » Ce marché a été cassé par l'administration de la guerre. Devons-nous l'accepter ou devons-nous nous laisser attaquer, quitte à payer des dommages-intérêts et à racheter ces magasins ?

L'ordre règne au Tonkin!!!

Au point de vue politique, je résume ma pensée en vous disant: « que nous ne jouissons en ce moment au Tonkin et en Annam » que d'une paix apparente et d'une sécurité » factice. »

CONCLUSION

Enfin, monsieur le ministre, j'ai dû, quoi qu'il m'en ait beaucoup coûté, vous entretenir dans ce rapport de certaines affaires de jeux, de cercles, de cadeaux, d'argent, qui ont produit ici une impression démoralisatrice...

J'ai vingt-six ans de services. J'ai toujours consacré à mon pays tout ce que j'avais d'intelligence, d'activité et de dévouement, et le seul guide de mes actions a été le souci constant de mon honneur, seul patrimoine que nous autres, officiers et fonctionnaires, acquérons au service et que nous tenons à garder intact.

Je n'ai donc pas voulu laisser croire un seul instant que je me ferais, de près ou de loin, le complice de certains actes. — Si je dois me créer des haines implacables et si mon avenir doit s'en ressentir, j'aurai du moins la consolation d'être resté fidèle aux principes avec lesquels j'ai toujours vécu, et d'avoir fait mon devoir.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'assurance de mon respectueux dévouement.

RICHAUD.

« L'HONNEUR DE LA RÉPUBLIQUE »

M. Portalis, du *XIX^e Siècle*, journal républicain, se demande s'il est convenable, à la veille de l'ouverture des débats du procès Boulanger devant la Haute Cour, s'il est habile, à l'approche des élections, de conserver au ministère de la justice un homme dont on peut dire qu'il ne sait pas défendre son honneur.

« M. Thévenet a d'abord commis l'imprudence de lire à la tribune les lettres de Jacques Meyer. L'odieuse tentative faite auprès de cet escroc pour qu'il fabriquaît un dossier contre le garde des sceaux n'autorisait pas ce garde des sceaux à invoquer son témoignage.

« Mais la faute impardonnable de M. Thévenet a été de nier qu'il avait connu Jacques Meyer, alors que ses rapports avec lui étaient de notoriété publique, et de s'exposer ainsi à être flétri par M. Arthur Meyer après l'avoir fait flétrir par la Chambre.

« Cette attitude est d'autant plus singulière et prête d'autant plus aux hypothèses, qu'il peut arriver à tout le monde d'être mis en rapport avec un coquin, et que pareille aventure était arrivée déjà précisément à M. Thévenet. Avant Jacques Meyer, n'avait-il pas, comme tant d'autres, et plus que tant d'autres, beaucoup connu Lepelletier? Or, si Jacques Meyer pouvait, avant son krach, passer pour un homme honorable, avec Lepelletier, qui avait déjà subi une première condamnation pour escroquerie et qui devait bientôt en subir une seconde, le doute n'était pas permis.

« Pourquoi donc M. Thévenet a-t-il nié ses rapports avec Jacques Meyer?

« Le public est déjà en droit de s'étonner que le portefeuille de la justice ait pu être confié à un homme qui était en relations suivies avec des escrocs; mais son étonnement ne tarderait pas à se changer en indignation, s'il lui était prouvé que ces relations avaient un tel caractère qu'elles ne puissent pas être avouées.

— Qu'on y prenne garde! Ce n'est pas seulement de l'honneur de M. Thévenet, c'est de l'honneur du gouvernement de la République qu'il s'agit. — A.—EDOUARD PORTALIS.

